



Remboursement prestations sociales

Par fahemousse

Bonjour,

En 2007 ET 2008 le comité de gestion des oeuvres sociales(CGOS) du CHU dans lequel je travaillais m'a versé des prestations pour les études supérieures de mes enfants.

Après contrôle suite à une demande de pièces justificatives fournies en temps et en heure je n'aurais pas eu droit.

J'ai reçu le 18 avril 2013 une première lettre recommandée me réclamant 500 euros que je viens d'acquitter et la semaine dernière une deuxième lettre me réclamant 2000 euros.

Y a-t-il prescription ? et dois-je payer la somme demandée ?

Merci de vos réponses